

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 259f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## **Journée mondiale de la liberté de la presse : Le Conseil de l'Europe publiera des commentaires en ligne de journalistes sur la couverture des situations de crise**

Strasbourg, 25.04.2007 – Le terrorisme, la guerre et les menaces pesant sur la stabilité – et même les catastrophes naturelles – conduisent à un renforcement de la sécurité et de la surveillance dans le monde entier. Mais les journalistes couvrent-ils les événements aussi librement qu'ils le devraient ?

Le Conseil de l'Europe marquera la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai en mettant en ligne des questions et des observations de journalistes sur le thème : "les professionnels des médias en temps de crise".

Les professionnels des médias sont invités à envoyer d'ici le 1er mai par mail à Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (à l'adresse : [mediafreedom@coe.int](mailto:mediafreedom@coe.int)), des questions et commentaires en anglais et en français sur les obstacles – de la manipulation de l'information à la censure – qu'ils peuvent rencontrer dans la couverture de situations de crise. Les questions et les commentaires, notamment les réponses de Thomas Hammarberg, seront publiés le 3 mai sur le site Web de l'Organisation ([www.coe.int](http://www.coe.int)).

"Le Conseil de l'Europe désire nouer des relations plus étroites avec les professionnels des médias, alors qu'il continue d'élaborer des normes pour défendre la liberté d'expression et d'information en temps de crise, notamment la sécurité des journalistes", a indiqué Thomas Hammarberg.

Ces douze dernières années, plus de 1 100 journalistes/professionnels des médias ont été tués en service selon la Fédération internationale des journalistes. Ils sont morts parce qu'on n'aimait ce qu'ils écrivaient ou ce qu'ils disaient, ou parce qu'ils se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment.

Le Conseil de l'Europe mène des activités de coopération afin d'aider les pays à élaborer des textes de loi et d'instaurer des pratiques conformes aux normes européennes. Il a récemment créé un groupe international de spécialistes pour traiter des questions de liberté d'expression et d'information en temps de crise.

L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme garantit la liberté d'expression et d'information à toute personne qui relève de la juridiction des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

**Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.**